

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02998

Numéro SIREN : 813 098 795

Nom ou dénomination : ABOUSHRIF PREMIER

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2021 sous le numéro de dépôt 19224

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

18224

2065-SD

Exercice ouvert le

19/08/2015

et clos le

31/12/2016

Régime simplifié d'imposition Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal Si PME innovantes, cocher la case ci-contre Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI) Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD

Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : SARL ABOUSHRIF PREMIER

Adresse du siège social

SIRET

8 1 3 0 9 8 7 9 5 0 0 0 1 2

Adresse du principal établissement

01 RUE DE L'HOTEL DIEU

95101 ARGENTEUIL

Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B - ACTIVITÉ

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (CF. NOTICE DE LA DÉCLARATION N°2065)

1 - Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%

0

Bénéfice imposable à 15 % et / ou à 28 %

0

Déficit 1 156

Bénéfice imposable à 15 %

Bénéfice imposable à 28 %

2 - Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV

imposables à 19%

PV à long terme

imposables à 0%

PV exonérées

(art. 238 quinquies)

3 - Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif.
art. 244 quater W

dans le secteur du logement social.
art. 244 quater X

D- IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

- 1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique «Recherche de formulaires» numéros d'imprimés «2032» ou «2033», formulaires «2032-NOT» ou «2033-NOT».

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable s/I:

Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné

N° d'agrément du CGA

Tél:

Nom et adresse du conseil s/I:

Tél:

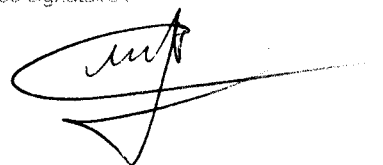
Identité du déclarant

Date : 20/07/2017

Lieu : ARGENTEUIL

Qualité et nom du signataire : MR ABOUSHRIF GERANT

Signature :



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

2065bis-SD

Cochez la case si neant

F - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a
payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
	e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽¹⁾	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽²⁾	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis ⁽³⁾	Total (a à h)

G - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8

H - DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS
(en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽²⁾

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice :

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise **ABOUSHRIF PREMIER** Néant *

Adresse de l'entreprise **01 RUE DE L'HOTEL DIEU** **95100** **ARGENTEUIL**

SIRET

8	1	3	0	9	8	7	9	5	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	7
---	---

 Durée de l'exercice précédent *

--	--

				Exercice N clos le		
				31/12/2016		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)		044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	820	062	820
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	681	074	681
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	618	086	618
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	2 119	098	2 119
	Total général (I+II)		110	2 119	112	2 119
PASSIF				Exercice N		
				NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	2 500	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			131		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	(1 156)	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	1 344	
Provisions pour risques et charges			Total II			
			154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	513	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	45	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	775		
Total général (I + II + III)				180	2 119	
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Designation du déclarant : ABOUSHRIF PREMIER		Exercice N Net	Exercice N-1 Net
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial Autres	
	Immobilisations corporelles		
	Immobilisations financières		
	Total I		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	
		Marchandises	820
	Avances et acomptes versés sur commandes		
	Créances	{ Clients et comptes rattachés Autres	
			681
	Valeurs mobilières de placement		
	Disponibilités		618
Charges constatées d'avance			
Total II		2 119	
Total général (I + II)		2 119	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		2 500
	Écarts de réévaluation		
	Reserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		(1 156)
	Provisions réglementées		
Total I		1 344	
Provisions pour risques et charges			
Total II			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés		513
	Autres dettes		262
	Produits constatés d'avance		
Total III		775	
Total général (I + II + III)		2 119	

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

(en liste)

2033-B-SD

Formulaire obligatoire

Désignation de l'entreprise | **SARL ABOUSHRIF PREMIER**Néant **A - RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé au titre de l'IR **018**Exercice N clos le **31/12/2016**

				2016	2015	2014	2013
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			209	210		17 183
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			Services	217	218		
	Production stockée	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		17 183
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234		8 863
	Variation de stocks (marchandises)				236		(820)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240			
Charges d'exploitation	Autres charges externes (dont crédit bail : mobilier, immobilier)			242		9 919	
				244		160	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE)		243		250		193
	Rémunérations du personnel			252		23	
	Charges sociales (cf. envoi 390)			254			
	Dotations aux amortissements			256			
	Dotations aux provisions			262			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264		18 339
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		(1 156)
Produits financiers (III)					280		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges financières (V)					294		
Charges exceptionnelles (VI)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices (VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310		(1 156)
B - RÉSULTAT FISCAL							
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314		1 156	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles			322			
	Impôts et taxes non déductibles			324			
	Divers, dont intérêts excédentaires des optes-ots d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (41 quinquies)	981	JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 quinquies)	127	ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 undecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990			
	ZFA (41, quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350		
	Dont divers		Crédance due au report en arrière du déficit	346			
			Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	354	1 156
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière			356			
	Déficits antérieurs reportables				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	372	1 156

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : ABOUSHRIF PREMIER		Exercice N	Exercice N-1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	17 183	
	Production vendue { biens services		
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	17 183	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	8 863	
	Variation de stock (marchandises)	(820)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	9 919	
	Impôts, taxes et versements assimilés	160	
	Rémunérations du personnel	193	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	23	
	Dotations aux amortissements		
	Dotations aux provisions		
Autres charges			
Total des charges d'exploitation (II)	18 339		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(1 156)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		(1 156)	

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL ABOUSHRIF PREMIER**Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	110		112		114		116			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	130		132		134		136			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	150		152		154		156			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	170		172		174		176			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		190		192		194		196			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		508	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		518	
	Constructions	520		522		524		526		528	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		538	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		548	
	Matériel de transport	550		552		554		556		558	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		568	
TOTAL		570		572		574		576		578	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *		Long terme				
					19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧				
1	①	②	③	④	⑤						
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	580		
Plus-values taxables à 19 % ①			579	Regularisations		590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

① Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

2033-D-SD

Formulaires obligatoires

Désignation de l'entreprise | **ABOUSHRIF PREMIER**

Neant

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
	Sur immobilisations	630	600	634	636
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640	630	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
TOTAL	
	à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD
	780

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
TOTAL des déficits restant à reporter	870
	1 156

III - DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV - DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V - ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

800

VI - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides fiscales ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 noties du CGI	397

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

2033-E-SD

Formulaire obligatoire

Désignation de l'entreprise | **ABOUSHRIF PREMIER**

Néant

Exercice ouvert le

19/08/2015

et clos le

31/12/2016

Durée en nombre de mois

1

7

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108
Production vendue - Biens	109
Production vendue - Services	141
Production stockée	111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 1	144

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121
Variation de stocks (marchandises)	122
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
TOTAL 2	152

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 – TOTAL 2** 137

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD) 117 0

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE 022

Période de référence 024 160

Date de cessation 186

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant *

Exercice clos le

3	1	1	2	2	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---

SIREN

8	1	3	0	9	8	7	9	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Dénomination de l'entreprise **ABOUSHRIF PREMIER**

Adresse (voie) **01 RUE DE L'HOTEL DIEU**

Code postal **95100** Ville **ARGENTEUIL**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MMF pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2017

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2017

Formulaire obligatoire
annexé 38 de l'annexe III au C.G.T.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Neant *

N° de dépôt

Exercice clos le 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 6

SIREN 8 | 1 | 3 | 0 | 9 | 8 | 7 | 9 | 5

Dénomination de l'entreprise **ABOUSHRIF PREMIER**

Adresse (voie) **01 RUE DE L'HOTEL DIEU**

Code postal **95100** Ville **ARGENTEUIL**

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2017

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

S.A.R.L. ABOUSHRIF 1ER
01 Rue de l'Hotel Dieu – 95100 AARGENTEUIL
au Capital de 2 500 €uros - SIRET : 813 098 795 00012

<u>ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</u> <u>DU 16 NOVEMBRE 2017</u>

L'an Deux Mille Dix Sept
Le 16 Novembre à 15 Heures

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation faite la gérance.

Etaient présents :

Monsieur Salah ABOUSHRIF	propriétaire de	050	parts,
Monsieur Abdelhak AMIRAT	propriétaire de	150	parts,
Monsieur Kacem HAMAD	propriétaire de	050	parts,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Salah ABOUSHRIF, gérant.

Le Président constate que le quorum requis étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée, et met à la disposition des membres :

1. La copie des lettres de convocations.
2. Le rapport de la gérance.
3. Le texte des résolutions proposées.
4. Les comptes de l'exercice : Bilan, Comptes de résultat, les annexes.

Puis, Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptable ci-dessus visés à l'exception de l'inventaire ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation et l'inventaire à été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

S.A.R.L. ABOUSHRIF 1ER
01 Rue de l'Hotel Dieu – 95100 AARGENTEUIL
au Capital de 2 500 Euros - SIRET : 813 098 795 00012

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes et résultat dudit exercice.
- Affectation des résultats.
- Quitus.
- Approbation des conventions conclues au cours de l'exercice.

Puis il donne lecture de son rapport de Gérance sur les opérations de l'exercice.

Après discussion et, lorsque personne ne demande plus la parole les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des associés approuve les comptes tels qu'ils sont présentés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

Les associés donnent quitus entier et définitif à la Gérance pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice comme suite :

- REPORT A NOUVEAU : 0 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

S.A.R.L. ABOUSHRIF 1ER
01 Rue de l'Hotel Dieu – 95100 AARGENTEUIL
au Capital de 2 500 €uros - SIRET : 813 098 795 00012

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés approuve les conventions conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés ne prenant pas part au vote.

Aucune distribution de dividendes n'est envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés.

ANNEXES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 décembre 2016** dont le total est de **2 119 €uros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste dont le total est de **17 183 €uros** et dégageant un résultat déficitaire de **1 156 €uros**.

L'exercice social a une durée de dix sept mois, recouvrant la période du **19 Août 2015** au **31 Décembre 2016**.

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

(Code de commerce Articles 9 et 11. Décret n° 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Articles 7, 21, 24-1°, 24-3°)

S.A.R.L. ABOUSHRIF 1ER
01 Rue de l'Hotel Dieu - 95100 AARGENTEUIL
au Capital de 2 500 Euros - SIRET : 813 098 795 00012

INFORMATIONS

ANNEXE

PRODUITES

N/PRODUITES

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1/REGLES ET COMPTABLE

- | | | |
|--------------------------------|---|---|
| - Méthode d'évaluation | * | |
| - Changement de méthodes | | * |
| - Dérogations | | * |
| - Informations complémentaires | * | |

**2/COMPLEMENTS D'INFORMATION
RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE
DE RESULTAT**

- | | |
|--|---|
| - Etat de l'actif immobilisé | * |
| - Etat des amortissements | * |
| - Etat des provisions | * |
| - Etat des échéances des créances
et dettes | * |
| - Informations complémentaires | * |

**3/ENGAGEMENTS FINANCIERS ET
AUTRES INFORMATIONS**

- | | | |
|---|--|---|
| - Crédit bail | | * |
| - Engagements financiers | | * |
| - Dettes garanties par des suretés
réelles | | * |
| - Liste des filiales et participations | | * |

4/AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

S.A.R.L. ABOUSHRIF 1ER
01 Rue de l'Hotel Dieu – 95100 AARGENTEUIL
au Capital de 2 500 €uros - SIRET : 813 098 795 00012

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de Prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la Méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais Accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une Réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie privée.

- | | |
|----------------------------------|------------|
| • Constructions | 20 ans |
| • Agencements et installations | 10 ans |
| • Installations techniques | 3 à 5 ans |
| • Matériel et outillage | 3 à 5 ans |
| • Matériel de transport | 5 ans |
| • Matériel et mobilier de bureau | 5 à 10 ans |

S.A.R.L. ABOUSHRIF 1ER
01 Rue de l'Hotel Dieu - 95100 AARGENTEUIL
au Capital de 2 500 €uros - SIRET : 813 098 795 00012

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCK

Les stocks sont évalués comme suit :

- Marchandises : au prix d'achat

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE : ETAT DES AMORTISSEMENTS

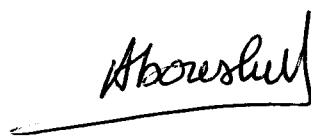
Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033 de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES PROVISIONS

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033 D de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DE L'ACTIF

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033 C de la liasse fiscale.



S.A.R.L. ABOUSHRIF 1ER
01 Rue de l'Hotel Dieu – 95100 AARGENTEUIL
au Capital de 2 500 €uros - SIRET : 813 098 795 00012

<p>RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE SUR LE MARCHE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016</p>
--

Mesdames, Messieurs,

Nous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Aucunes dépense de caractère somptuaire prévue à l'Article 233 quater du Code Général des impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

Le bilan de notre société au **31 décembre 2016**, se présente de la façon suivante (en annexe).

L'exercice clos le **31 décembre 2016**, s'est soldé par un résultat **déficitaire de 1 156 €uros** que nous vous proposons d'affecter suivant les termes des résolutions soumises à votre approbation.

Notre société a souffert au cours de l'exercice des difficultés engendrées par la crise qui frappe l'ensemble de monde économique.

Néanmoins nos résultats ont été conformes à nos prévisions.

S.A.R.L. ABOUSHRIF 1ER
01 Rue de l'Hotel Dieu - 95100 AARGENTEUIL
au Capital de 2 500 €uros - SIRET : 813 098 795 00012

Aucun événement de nature importante, susceptible de modifier de manière significative les données économiques de notre société n'est intervenu depuis la clôture de notre exercice à nos jours.

Quant à notre perspective d'avenir, nous pensons maintenir notre activité dans son ensemble à un niveau identique à celui de l'exercice précédent.

Les difficultés économiques nous ayant rendu très prudents en matière de prévision.

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLES

Conformément aux dispositions de la loi n° 85-705 du 12 juillet 1985 et n° 87-416 du 17 juillet 1987.

Nous vous informons que notre société n'a procédé au cours de l'exercice à :

- Aucune prise de participation dans une société
Ayant son siège social sur le territoire de la
République Française

CHANGEMENT DE PRESENTATION ET DE METHODE D'EVALUATION DES COMPTES : (Article 1 341 modifié par la Loi comptable du 30 Avril 1983).

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels ni dans la méthode d'évaluation.

Nous vous invitons à prendre avec nous connaissance du Bilan et du compte de résultat de l'exercice 2016, en outre nous vous invitons à approuver les termes des résolutions soumises à votre examen à savoir :

- Approbation des comptes de l'exercice,
- De donner quitus,
- D'affecter le résultat comptable,
- De prendre acte des conventions visées par la Loi du 24 juillet 1966,
- De confirmer l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

S.A.R.L. ABOUSHRIF 1ER
01 Rue de l'Hotel Dieu – 95100 AARGENTEUIL
au Capital de 2 500 €uros - SIRET : 813 098 795 00012

Notre rapport étant terminés, nous vous proposons de ratifier les résolutions qui vous seront soumises.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous jugerez utiles.

INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations intervenues au cours de l'exercice.

Liste des sociétés dans lesquelles des participations existent.

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société détenant une participation significative dans celles sus énumérées, et conformément aux dispositions de l'Articles L 356 alinéa 2 modifié par la Loi du 1^{er} Mars 1984, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité et des résultats de l'ensemble de ces sociétés.

Branche d'Activité :

L'ensemble de nos filiales ou sociétés dans lesquelles nous détenons des participations exercent leur activité le secteur de :

Activité Résultats :

Nous vous communiquons ci-après une copie des comptes des sociétés sus mentionnées, afin de vous permettre d'examiner et d'appréhender avec précision les résultats.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute information que vous jugerez utiles.

